

# LE CONFÉDÉRÉ

Organe des libéraux valaisans

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI

Au numéro de Samedi est joint comme Supplément le BULLETIN OFFICIEL

**PRIX DE L'ABONNEMENT**  
Suisse: Un an fr. 6.50. Six mois fr. 4. —  
Trois mois fr. 3. —  
Etranger: (Union postale) fr. 12. —

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION A MARTIGNY**  
ON S'ABONNE A TOUS LES BUREAUX DE POSTE  
Tous les envois doivent être affranchis.

**PRIX DES ANNONCES**  
la ligne ou son espace:  
Canton 10 ct. — Suisse 20 ct. — Etranger 25 ct  
RÉCLAMES 50 ct.

Pour les Annonces et Réclames, s'adresser exclusivement à l'Agence HAASENSTEIN & VOGLER à Sion, Lausanne, Genève, et à l'Imprimerie du Journal.

## Une ère nouvelle en Russie

Le tsar Nicolas II, se rendant enfin à la situation intolérable et inextricable que lui font tant les événements intérieurs qu'extérieurs, s'est décidé à satisfaire le vœu de son peuple; il lui a donné, en même temps qu'une Constitution, un Parlement. Samedi, un ukase impérial a appelé les élus de la nation à prendre une part — bien mince encore — à l'administration de l'empire en instituant une „Gossoudartsvennaïa Douma“.

Cette „Douma“ ou Chambre de députés s'occupera de toutes les questions concernant les projets de lois nouvelles, ou modifiant ou supprimant des lois actuelles. Sa compétence s'étendra aussi aux nominations, limitations ou suppressions d'autorités, au budget des ministères et de l'Empire et à toutes les questions concernant les recettes de l'Etat.

Elle se composera de 412 membres, élus pour 5 ans, d'après un règlement électoral spécial.

Les projets discutés par la „Douma“ iront ensuite au Conseil Impérial, puis au tsar qui décidera.

L'application de la nouvelle organisation s'étend à tout l'empire, sauf à quelques contrées où l'on est en présence de conditions spéciales.

On ne pouvait, certes, pas espérer que la promulgation de la „Douma“ ferait entrer la Russie de plain-pied dans la voie de l'organisation des peuples modernes; mais, quand on compare l'esprit du manifeste impérial à l'esprit qui dominait au dernier congrès des zemstvos, on doit convenir que ce n'est pas encore cette réforme-ci qui dissipera tout malentendu entre le tsar et son peuple. La „Gossoudartsvennaïa Douma“, telle que la comprend Nicolas, n'est en rien sem-

blable à un Parlement moderne, ses décisions n'ayant pas, en fait, force de loi. Il suffit, en effet, de lire attentivement le texte de la décision impériale constituant l'assemblée législative pour se rendre compte que l'action de ses membres est paralysée dans les domaines les plus importants. De droit ne sont admis à la „Douma“ que les questions réclamant l'introduction de lois nouvelles ou l'abolition de lois existantes, les budgets des ministères et les budgets de l'Empire, les questions concernant l'aliénation d'une partie quelconque des revenus de l'Etat, la construction de chemins de fer par l'Etat et la fondation de compagnies d'actionnaires. Toutes les autres questions, c'est-à-dire celles qui pourraient avoir un véritable caractère politique, ne peuvent être soumises aux délibérations de la „Douma“ que par des ukases impériaux spéciaux. L'initiative parlementaire en matière politique n'existe donc pas en fait, et les intentions les plus généreuses et les plus libérales de la „Douma“ ne pourraient prévaloir dans cet ordre d'idées contre la seule volonté du tsar. Non seulement les décisions prises par la „Douma“ dans ce sens ne seraient pas valables, mais la discussion de ces questions spéciales est même impossible, puisqu'elles ne peuvent se produire à l'assemblée qu'avec le consentement du tsar. La „Gossoudartsvennaïa Douma“ est donc surtout une assemblée de contrôle administratif et budgétaire; elle est appelée à donner des avis, à faire valoir les revendications populaires; mais, pour que ses décisions prévalent et aient force de loi, elles doivent d'abord être approuvées par le Conseil de l'Empire, constitué en dehors de tout contrôle par le choix du tsar, et enfin par le tsar lui-même, dont l'opposition personnelle suffit à mettre à néant les décisions de la „Douma“ et celle du Conseil de l'Empire. La „Dou-

ma“, il est vrai, aura le droit d'interpeller les ministres, mais son approbation ou son désaveu de leur administration restera sans effet, les ministres ne dépendant que de la volonté du tsar et pouvant être blâmés par l'assemblée sans qu'il y ait pour cela danger de crise.

Ce qui nous paraît le plus regrettable dans ce projet, et de nature à en atténuer considérablement la bonne impression sur le public, ce sont les restrictions mises à la publicité des débats. Les journaux ne seront autorisés à rendre compte des débats parlementaires qu'après que la sténographie officielle aura été approuvée par le président. On devine aisément à quelle déformation des discours prononcés cette manière de procéder peut donner lieu. Or, au congrès de Moscou, c'est sur le point de la complète publicité des débats parlementaires que les délégués des zemstvos avaient insisté le plus. En effet, ce n'est que par cette publicité, libre et absolument impartiale, que le peuple peut se rendre compte des travaux de l'assemblée et que l'opinion peut se former d'une manière certaine.

Et pourtant, telle quelle, cette loi constitutionnelle marque un tournant intéressant de l'histoire du peuple russe. Le tsar a beau affirmer le maintien du principe autocratique, le premier pas décisif dans la voie du parlementarisme se trouve accompli et quelque chose se trouve changé dès à présent en Russie, puisque les dirigeants y ont enfin consenti à cette première concession. Le peuple, qui n'était rien dans les affaires publiques, y est dès à présent quelque chose: il a le droit de se rendre compte de ce que devient l'argent fourni par tous pour la chose commune. On méconnaît encore sa volonté, on dédaigne encore l'affirmation de ses droits, mais on sait qu'il existe, qu'il est là, qu'il

veille à la sauvegarde de son bien. La première brèche est faite dans la grande forteresse de l'autocratie et il n'y a pas de volonté impériale qui puisse encore résister à la poussée libérale qui suivra cette première victoire de l'esprit nouveau.

De toute manière, c'est l'aurore des temps nouveaux qui se lève en Russie — aurore encore embrumée et que strie sinistrement de rouge le sang versé dans les massacres d'hier; mais toute aurore comporte un espoir certain, et c'est au peuple russe, maintenant maître de ses destinées, à ne pas le décevoir.

## CANTON DU VALAIS

### Décisions du Conseil d'Etat

Ensuite d'examen satisfaisants, MM. Léon Mengis et Jules Weissen, de Viège, ainsi que M. Pierre Devantéry, de Grône, reçoivent le diplôme de notaire.

— En vertu de l'art. 4 de la loi sur la chasse, sont nommés membres de la commission des chasseurs:

MM. Jos. de Stokalper, à Brigue.

Zufferey Michel, à Sierre.

de Cocatrix Paul, à Martigny.

de Lavallaz Albert, à Collombey, et, en qualité de secrétaire, M. Jos. Ribordy, à Sion.

— M. l'avocat Laurent Rey, à Monthey, est désigné pour procéder à une vision locale concernant la cause du contentieux relative au consociage d'irrigation du Plan de Vollèges.

— M. François Giroud, de Chamoson, est confirmé comme inspecteur scolaire du district de Conthey.

— M. Alf. Delacoste, professeur, est nommé inspecteur du Collège de Sion.

— L'approbation est accordée au cahier des charges arrêté par la commune de Salvan pour les travaux de défense à exécuter en 1905 au Seion.

— Sont agréés les substituts proposés par les officiers d'Etat civil d'arrondissement.

## FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ

48

### LE CRIME

DE LA

### RUE CHANOINESSE

PAR

ALBERT BIZOUARD

QUATRIÈME PARTIE

L'Assassin

Quelque singulier que ce fait puisse paraître, il faut qu'on sache qu'au moment où de certains crimes obtiennent un grand retentissement, il n'est pas rare de voir plusieurs individus s'accuser bénévolement d'être les auteurs de ce crime.

Ces individus — est-il nécessaire de le dire? — sont depuis plus ou moins longtemps prédisposés à la folie, folie causée soit par une disposition naturelle, soit par des excès de boisson ou de tout autre genre.

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur, à Paris.

Sous l'influence des événements, l'état de monomanie se change bientôt en état de véritable démence. Or, lorsqu'un assassinat dramatique émeut profondément l'opinion publique, plus que tout autre, le monomane se passionne et recherche avidement les détails publiés ou recueillis sur le crime lui-même, sur la victime et sur les coupables. L'idée commence à se fixer dans son cerveau, elle y germe, grandit jusqu'à ce qu'elle se soit emparée violemment de cet être malade.

Dès lors, il va, vient, en quête de nouvelles. Il explore, étudie le théâtre du crime, se rend à la Morgue pour considérer les traits de la victime; en un mot, il s'identifie d'une façon absolue à tout ce qui se rattache à l'affaire. Ses allures se modifient sensiblement sous l'obsession de cette idée fixe et le font bientôt remarquer de tous ceux qui le connaissent. Se sentant observé, il se croit recherché, poursuivi comme le vrai coupable. Le délire de la persécution s'abat alors brusquement sur lui, jusqu'au moment où, éperdu, effolé, il va se livrer lui-même à la justice, quand les propos incohérents qui lui échappent ne l'ont pas encore fait arrêter ou dénoncer par le public.

A l'appui de ce que nous venons de dire, nous pouvons affirmer que, lors de l'hécatombe humaine du champ Langlois, à Pantin, les magistrats et la police reçurent les déclarations

de personnes qui prétendirent avoir assassiné la famille Kinck.

Méroux avait connu M. François, qui était un client fidèle de la boucherie Delmas; il avait d'abord été frappé de la disparition mystérieuse du vieillard, puis il avait appris plus tard les circonstances dans lesquelles avait été découverte la mort de l'oncle de mademoiselle André.

Les conversations du quartier l'avaient mis au courant des dépositions faites par les personnes entendues au cours de l'affaire. Il connaissait les incidents relevés par la justice, et le brigadier Cœkler avait satisfait sa curiosité en lui fournissant quelques détails peu connus.

La garçon étalier, adonné depuis longtemps aux liqueurs fortes, se trouvait donc dans les circonstances spéciales que nous venons de décrire, et qui sont du domaine de la physiologie.

La veille — au cabaret du « Lapin Vert » — lorsque, sous l'influence de l'ivresse, Méroux aperçut Beaudouin, qu'il savait pertinemment appartenir au service de la sûreté, le malheureux se crut recherché et occasionna l'incroyable méprise que l'on sait. La nuit avait apporté un nouveau changement dans l'état mental du garçon boucher. Aux ténèbres de l'ivresse venait de succéder les premières lueurs de la folie.

Beaudouin vit tout le parti qu'il pouvait tirer de l'accès de *delirium tremens* dont il venait d'être le témoin.

Suivant son premier système, il résolut de profiter des circonstances pour faire peser sur Méroux les soupçons qu'il avait d'abord fait peser sur M. de Merville.

Comme cela, il entravait encore l'instruction et trouvait l'avantage énorme de gagner tout le temps nécessaire à sa fuite.

L'ancien serviteur de madame Delmas était à peu près rentré en possession de ses facultés et semblait ne plus se souvenir de rien.

— Voyons, camarade, dit alors Beaudouin, après notre conversation d'hier soir, j'étais venu savoir comment vous vous portiez. Je vois que cela va bien, et j'espère que vous allez accepter de prendre du café avec moi.

— Ma foi, volontiers, répliqua Méroux; je sens que j'ai besoin de me remettre un peu, car, autant qu'il m'en souvient, j'ai dû chauffer un peu le four hier.

Quelques secondes après, l'un et l'autre entraient dans un établissement borgne du voisinage.

Beaudouin se montrait plein de sollicitude pour son compagnon; il lui parlait avec ménagement, et ce fut avec une habileté infernale qu'il ramena la conversation sur le père François et raconta petit à petit tout ce qui



— Le diplôme définitif comme institutrice primaire est accordé à Mlle Marthe Allet, à Sion.

— Il est accordé, comme part contributive de l'Etat, une subvention de 75 fr. pour l'établissement d'une conduite souterraine pour l'éclairage du port du Bouveret.

— Le Conseil d'Etat accorde l'homologation à l'arrêté de la commune de Salvan pour la création du service des eaux destiné à l'alimentation de ses fontaines et l'autorise à contracter à cet effet, un emprunt de 50,000 à 70,000 fr., sous réserve de l'approbation de l'acte d'emprunt par l'assemblée primaire.

— Est approuvée la convention passée entre l'Etat du Valais et la Société suisse des briques économiques dont le siège est à Vevey, concernant la concession d'une zone de la grève du Lac Léman pour l'extraction du gravier.

— Le brigadier Chervaz est nommé agent des sels à Brigue, à partir du 1er septembre prochain, en remplacement de l'adjudant Imoberdorf, démissionnaire.

— Il est accordé au Département des Travaux publics les crédits nécessaires pour les répartitions urgentes à effectuer dans les bâtiments du Lycée-Collège et l'école normale des filles, à Sion.

— Julien Mabillard, de Grimisuat, est nommé cantonnier sur la route Sion-Champlan.

— Est approuvé le transfert en faveur de la Société d'électricité Alioth de la concession des forces motrices de la Tourtemagne accordée par la commune d'Ergisch.

— Sont confirmés membres du Conseil de l'instruction publique :

MM. Nantermod, chanoine ; X. de Cocatrix, curé de Bagnes ; Meichtry, curé.

Nouveau membre en remplacement de M. P. de Rivaz, décédé : M. Jos de Werra, prof. à Sion.

— M. Nantermod est confirmé en qualité de Préfet des Etudes.

— Il est alloué à la Société de gymnastique de Brigue un subside de 50 francs pour l'envoi d'un de ses membres à un cours fédéral qui aura lieu prochainement à Olten.

#### Ouverture officielle du Simplon.

— Le gouvernement italien vient de décider de livrer officiellement à la circulation le 1<sup>er</sup> mai 1906 le tunnel du Simplon, pour que le commencement de l'exploitation de la ligne coïncide avec l'ouverture de l'exposition de Milan.

**Nos produits à l'exposition de Liège.** — La réussite de l'exposition des vins du Valais à Liège a été complète. Nous constatons que jamais, pour un si petit nombre d'exposants, autant de hautes récompenses furent décernées.

La Société séduoise d'agriculture obtient pour son exposition collective (10 exposants) : un Grand Prix ;

*Diplôme d'honneur* : Evêché de Sion ; Ed. Dubuis-Ribordy et Cie ; Kohler frères.

*Médaille d'or* : Dénériaz Paul ; Dr Durey ; Gay Jean ; Spahr Emile ; de Torrenté Léon.

*Médaille d'argent* : Boll Hyacinthe.

s'était passé dans la matinée rue Chanoinesse.

Ce récit intéressait au plus haut point le pauvre aliéné. Beaudouin suivait avec soin l'effet de ses paroles, et il sut s'arrêter à temps.

Loin de donner de nouveaux signes de surexcitation, Mérioux écoutait fort tranquille et retenait — pour se les assimiler et ne plus les oublier — les moindres circonstances qui lui étaient révélées.

Il devenait capable de parler de ces événements avec autant d'exactitude et de minutie que l'assassin le faisait lui-même.

— Enfin, soupçonne-t-on quelqu'un ? demanda le garçon étalier, dont il eût été impossible à ce moment de deviner l'état mental.

— Je vous le répète, on a tout lieu de penser que le coup a été fait par un homme fréquentant les abattoirs, et je vous ai dit pourquoi, répondit Beaudouin.

— Vous voyez bien que je vais être déconcerté, et mieux vaut me livrer tout de suite, répliqua Mérioux en revenant toujours à son idée fixe.

— Qui pourra jamais croire à votre culpabilité ?

— Mais puisque je l'avoue.

— Dans quel but auriez-vous tué M. François ?

— Ceci, je ne puis le dire, ce n'est pas mon secret.

De Riedmatten Jacques, hors concours, membre du jury.

Exposants n'ayant pas concouru avec la Société séduoise d'agriculture :

*Médaille d'or* : Gillard Ed., Sion ; Duvernay, frères, Lens.

*Médaille d'argent* : C. Désiré-Pouille, Versoix (Pour Clos du Purgatoire à Salquenén).

#### Liqueurs.

*Médaille d'or* : Pellissier, frères, St-Maurice, pour Valésia et Kirsch.

*Médaille d'argent* : L. Morand, Martigny, pour sa liqueur du Simplon.

Après un tel succès, il ne reste qu'à souhaiter que nos marchands de vins tentent de créer un débouché à nos vins en Belgique, pays ne produisant pas de vins mais beaucoup de consommateurs, qui apprécient hautement les vins valaisans vendus aux pavillons de la Section Suisse.

Puisque nous sommes sur le terrain de l'exposition de Liège, je me permettrai de relever la campagne de dénigrement qui a été menée contre cette dernière. J'ignore ce qui a pu se passer à son ouverture, mais certainement ces faits ont été exagérés, si ce n'est inventés. Les membres du jury ont pu constater avec plaisir, à leur arrivée à Liège, que la Section Suisse ne le cède en rien à toutes les autres sections de son importance. Naturellement, cette dernière n'a pas l'envergure des expositions Française et Japonaise, mais malgré sa modestie, la Section Suisse est bien coordonnée, arrangée avec goût et attire beaucoup de visiteurs.

L'exposition collective des sculpteurs de Brienz surtout est très bien aménagée. Un exposant de montres de la Chaux-de-Fonds m'a affirmé qu'il était enchanté de son exposition.

En somme, l'exposition de Liège est bien et nous nous plaignons à remercier M. Boillot-Robert, commissaire de la Section Suisse, de la peine qu'il s'est donnée.

J. DE RIEDMATTEN.

#### Bibliothèque cantonale. — Augmentation.

a) Achats  
Laboulaye. *Dictionnaire des arts et manufactures et de l'agriculture, formant un traité complet de technologie*, 5 volumes. Viollet-le-Duc. *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, 10 vol.  
de Charpentier Jn. *Essai sur les glaciers et sur le terrain erratique du bassin du Rhône*, 1 vol.

b) Dons  
Pauvre Léon Tolstoï ! *Par une ex-sœur de la Croix rouge* (P. Pignat).  
Fête des Vignerons à Vevey, 1905. 16 estampes par E. Bieler (P. Pignat).  
Gauchat L. *L'unité phonétique dans le patois d'une commune* (l'auteur).  
*Recueil des lois, décrets et arrêtés du Canton du Valais de 1902 à 1905*. t. XX. (Chancellerie).  
de Masquard Louis-Eug., sériculteur, et sociologue pratique. *Extrait du dictionnaire biographique du Gard* (E. de Masquard).

La bibliothèque s'est aussi enrichie soit par achats, soit par dons, d'un

— Vous êtes fou.  
— Non, vous dis je.  
— Enfin, quel intérêt auriez-vous eu à commettre...

— Pour moi aucun, mais il n'en est peut-être pas de même pour d'autres.  
— Ah çà ! laissons tout cela, c'est absurde, camarade.

Avec l'obstination propre aux aliénés, le garçon étalier suivit le cours troublé de ses pensées.

Sa folie venait d'entrer dans une phase nouvelle ; il parlait froidement, avec conviction.

— Je ne puis vivre plus longtemps ainsi, car, voyez-vous, Beaudouin, il y a des individus acharnés à ma perte, il faut que je succombe ; je vais aller me constituer prisonnier, poursuivit Mérioux.

— Bah ! vous n'irez pas. Tenez, vous êtes un farceur et je perds mon temps à vous écouter, car j'ai pas mal de courses à faire aujourd'hui ; allons, au revoir, Mérioux.

— Adieu, Beaudouin, nous ne nous reverrons plus ; fuyez-moi, vous avez raison ; je vous fais horreur, ajouta le fou avec une voix pleine de tristesse.

En entendant l'adieu qui lui était adressé, le sinistre gredin eut au fond du cœur un mouvement de pitié profonde pour celui qui

certain nombre d'ouvrages en langue allemande.

#### L'exposition fruitière de Saxon.

— La 2<sup>me</sup> exposition de fruits, que nous avons annoncée, avait attiré dimanche, à Saxon, de plus nombreux visiteurs qu'à la première ; cela tient vraisemblablement à ce que cette deuxième exposition, étant donnée la plus grande variété de fruits, présentait plus d'intérêt que la première où les abricots occupaient la plus grande place. Les visiteurs ont pu admirer de belles variétés de pommes, de poires, de pêches, de pruneaux, voire même quelques échantillons de raisins.

Mentionnons encore une nouveauté, exposée par la Société d'agriculture d'Uvrier : l'abricot noir de Perse ; sa couleur est celle d'une carotte rouge à salade, son parfum ne rappelle ni celui de la pêche, ni celui de l'abricot ordinaire, mais se rapproche de l'odeur du muse.

Les Sociétés suivantes avaient exposé : Charrat, Chamason, Martigny, Fully, St-Maurice, Uvrier, Leytron et d'autres encore.

De l'avis de tous les visiteurs, la deuxième exposition de Saxon a été parfaitement réussie et il convient d'en féliciter les dévoués et habiles organisateurs.

La troisième et dernière exposition, à fin septembre, sera la plus pourvue et la plus intéressante, en raison des nombreuses variétés exposées.

**Le St-Théodule en vélo.** — La traversée que vient d'entreprendre 8 membres du Touring Club italien n'est, certes, pas banale. Ils ont entrepris de passer le col de St-Théodule, le plus élevé des Alpes (3324 m.), en vélo !... Les intrépides sportmen se rendent dans le Valtournanche.

**Zermatt.** — En cueillant des edelweiss. — Un alpiniste de Milan, M. Colombo, s'est tué mercredi dans la journée, en voulant cueillir des edelweiss au Mont-Rose. Son corps, horriblement mutilé, a été retrouvé vendredi.

**Distriet d'Hérens.** — Nous n'avons pas l'intention d'ouvrir une polémique avec M. le surveillant de la route d'Evolène, mais nous répondrons à son entrefilet, inséré dans le n° de samedi, que nous maintenons notre dire : « Le bloc en question entrave sérieusement la circulation et c'est un scandaleux état de choses ».

Nous laissons le public juge dans cette affaire. Cette pierre serait-elle semblable à celle des Marmettes sur Monthey ? Dans ce cas il y aurait lieu de s'adresser à la société suisse pour la conservation des monuments historiques dans le but d'en obtenir la conservation. Dans le cas contraire, nous sommes d'accord avec M. le surveillant, que ce bloc peut être utilisé pour différents travaux, mais dans ce cas il serait certainement plus convenable de le faire sauter et de mettre les pierres de côté jusqu'au moment où on en aura l'emploi !

Nous savons ce que signifie, dans la bouche du surveillant, l'expression : « sera exploité en son temps » ; aussi n'y avons-

allait peut-être payer de sa vie une faute dont il était innocent.

— Après tout, à quoi bon m'attendrir ? La tête de Mérioux ne vaut pas la mienne, se dit Beaudouin en s'éloignant.

Nous laisserons l'assassin terminer ses préparatifs de voyage et le malheureux Mérioux en proie à ses obsessions, pour nous occuper de ce qui s'était dit une heure ou deux avant entre M. de Presmenil et le brigadier de la sûreté.

#### III

Le juge et le policier, en quittant le n° 54 de la rue Chanoinesse, avaient fait quelques pas, puis s'étaient arrêtés à causer sur la voie publique.

— Il faudrait, Cœkler, que vous m'ayez le plus tôt possible des renseignements sur les antécédents et le genre de vie de cette dame de Riéussac. Si ce qu'on m'a dit est exact, je crois bien me souvenir qu'elle habite près des grands boulevard... rue Taitbout.

— Numéro 41, répondit laconiquement le brigadier de la sûreté.

— Quoi, vous la connaissez ?

— J'ai eu à m'occuper incidemment d'elle, il y a plusieurs mois.

nous pas confiance et c'est pourquoi nous protestons.

*Les mêmes indignés.*

**Un match vélocipédique.** — Dimanche dernier a eu lieu le match vélocipédique de demi-fonds Monthey-Vernayaz, organisé par le Vélo Club de Monthey.

Favorisés par un temps splendide, les coureurs étaient au nombre de 15. Le départ a eu lieu de Monthey à 6 h. 20 du matin. Le trajet à parcourir (aller et retour) était de 34 kilomètres. Pour l'obtention du diplôme, cette distance devait être franchie en 1 h. 20.

Voici la liste des 10 premiers arrivés :

1. Roy, Monthey, 1 h. 06 ; 2. Pacifique Raymonda, Vernayaz, 1 h. 07 ; 3. Ambrosi, Monthey, 1 h. 12 ; 4. Tamini, Monthey, 1 h. 12 1/2 ; 5. Pacozzi, Brigue, 1 h. 13 ; 6. Vesco Jacques, Monthey, 1 h. 14 ; 7. Chappex Joseph, Monthey, 1 h. 15 ; 8. Kämpfen Albert, Brigue, 1 h. 15 1/3 ; 9. Morot Georges, Monthey, 1 h. 18 ; 10. Crot Jules, Monthey, 1 h. 19.

En tenant compte du mauvais état de la route, surtout de Monthey à Massongex (Paluds), ce résultat est satisfaisant.

Aucun accident grave à signaler ; la course a eu un succès complet.

**Saxon. — Torrent dévastateur.** — Le torrent de Ville qui, en juillet 1902, s'est rendu célèbre par ses terribles ravages, a failli refaire des sinnes jeudi dernier à 4 1/2 h. du matin ; gonflé par les pluies des jours précédents, il a fait irruption dans le village, recouvrant sur une longueur de 200 à 300 mètres, soit jusqu'à la place de la gare, la route cantonale d'une couche de boue mesurant près d'un mètre. Voici comment un correspondant de la *Revue* explique cette coulée de boue dévastatrice :

« Le lit du torrent, desséché la moitié de l'année, forme une dépression caractéristique par sa régularité, visible du train depuis Martigny. Le torrent part du pied du cône tronqué rocheux qui forme le sommet de la Pierre-à-Voir, il descend vers l'ouest et aboutit, après avoir traversé les mayens et le village proprement dit, au grand canal, près de Gottfrey. »

Il est coupé dans sa partie supérieure par le grand bisse nous amenant, du fond du val de Nendaz, les eaux du glacier de Rosa Blanche. La digue du bisse s'étant soudainement rompue sous l'action du flot descendant, le torrent a doublé le volume déjà anormal, après les dernières pluies, et mis en mouvement les terrains déboisés environnants.

La marche de la masse dévastatrice produit un grondement sourd, semblable à celui des avalanches de neige.

C'est ce signal d'alarme qui, jeudi, à 4 1/2 h. du matin, appelait la population à l'œuvre. Portes et autres issues furent aussitôt barricadées, le sombre envahisseur n'a eu le temps de pénétrer que dans deux ou trois cuisines ou corridors.

Il n'y a heureusement pas de dégâts. Espérons que, comme le Rhône cette année, le torrent voudra nous épargner et se contenter de la besogne peu agréable qu'il nous donne pour quelques jours.

— Vous savez que c'est la mère de mademoiselle de Champgrand ?

— Et la belle-sœur du papa François, oui, monsieur ; et je dois vous faire part de certaines particularités qui, dans les circonstances offrent un caractère de sérieuse gravité.

» Dans la dernière quinzaine du mois dernier, une petite femme de chambre, que je connais depuis longtemps, vint me trouver pour me demander si je voudrais me charger de rechercher une jeune fille qu'une grande dame avait le plus grand intérêt à retrouver. Mademoiselle Julienne, la femme de chambre, ajouta que si mes recherches étaient couronnées de succès, je serais largement récompensé ; elle parla même de quatre ou cinq mille francs ; mais il fallait garder le plus grand mystère et agir au plus vite.

(A suivre.)

Tout ce qui concerne les demandes d'abonnements, le paiement de ceux-ci, ainsi que les changements d'adresses et les réclamations pour distribution irrégulière du journal doit être adressé exclusivement à l'Administration et non à la Rédaction.



Le lendemain matin déjà, la circulation était rétablie.

**Catastrophe du Vélau.** — Nous avons annoncé en son temps le terrible ouragan qui, le 31 juillet, a détruit partiellement la route du Grand-St-Bernard, recouvrant de cailloux et de limon une partie de la plaine de Proz. Nous avons aussi dit qu'une semblable avalanche de pierres était descendue en même temps sur le versant italien du Vélau et y avait causé des accidents autrement graves: 12 personnes tuées, 2 maisons emportées et plusieurs pièces de bétail périées.

Voici les renseignements que nous apportent sur ce terrible orage les journaux italiens:

Vers les 5 heures du soir, ce 31 juillet, des bergers de Valpollino (Italie) aperçurent sur le Vélau un nuage noir animé d'un mouvement de rotation. Au-dessus de ce nuage une colonne épaisse de vapeur descendait jusqu'au sol. Dans un ciel à peu près pur, la masse de nuages, qui paraissait d'une extraordinaire densité et qui, éclairée par les rayons obliques du soleil, était d'une éclatante blancheur, figurait assez bien une table ronde reposant sur un pied.

Le pied de la table se résolut bientôt, pour les observateurs de Valpellina, en une colossale masse d'eau qui descendit, puis disparut, l'atmosphère s'étant soudain obscurcie. Cette trombe se transporta du mont Velan jusqu'au mont Gelé, puis se convertit brusquement en une incroyable masse d'eau qui descendit bientôt, en impétueux torrents, de Crête-Sèche et du mont Fauvery, ravageant tout sur son passage. La brusque crue arriva presque sans avertissement au hameau de Les Noyers, près Bionas, si subitement que les habitants n'eurent pas même le temps de s'enfuir. Plusieurs chalets furent détruits, d'autres ensevelis sous les décombres. 12 hommes perdirent la vie.

Le lendemain, des gendarmes venus d'Aoste constatèrent que tout le long du Val de Crête-Sèche l'érosion avait mis le roc complètement à nu sur de grands espaces auparavant boisés ou recouverts de pâturages.

Les habitants de la contrée ravagée décrivent tous le phénomène comme «une trombe». C'est cette trombe qui a sans doute détaché du mont Velan les énormes masses de glace et de neige qui sont descendues jusqu'à la cantine de Proz.

**Charrat.** — † M. Amédée Luy. — Hier, lundi après midi, est décédé à Charrat, à la suite d'une affection du cœur depuis longtemps contractée, M. Amédée Luy, tenancier du buffet de la gare de Charrat, ancien sergent-major de carabiniers.

Bon citoyen, fermement attaché aux idées libérales progressistes, d'un caractère affable et avenant, aimé et estimé, l'ami Amédée ne laissera que des regrets à tous ceux qui l'ont connu.

Qu'il repose en paix !  
Son ensevelissement aura lieu demain mercredi, 23 ct, à 9 1/2 h. du matin.

**Le recours électoral Bender à Fully.** — La *Feuille fédérale suisse* (n° du 16 août et) contient *in extenso* l'arrêté du Conseil fédéral concernant le recours de Jos. Bender et consorts contre les élections du conseil communal de Fully du 11 décembre 1904.

**Précocité.** — Des caissettes de raisins rouges et blancs ont été ramassées le 18 août à Fully, dans les vignes de MM. Gay, ingénieur, et Mœ Troillet avocat.

**Martigny-Ville.** — *Incendie.* — Un grave incendie s'est subitement déclaré vendredi, un peu avant 5 h. après-midi, dans un pâté de granges sis derrière la rue des Alpes. En moins de rien tous les bâtiments contigus étaient embrasés.

Heureusement, les secours furent prompts; les pompes de Martigny-Ville, Bourg, Combe, Bâtiaz, au nombre de 5, mises aussitôt en batterie, s'attaquèrent à l'immense brasier et en eurent raison au bout de deux heures d'un travail opiniâtre, secondés aussi, il faut le dire, par l'absence de tout vent.

8 granges et 2 maisons, appartenant à 10 propriétaires, ont été réduites en cendres.

Aucun accident de personnes à déplorer, tout le bétail est sauvé, ayant pu être sorti à temps des écuries; par contre, malheu-

reusement, les récoltes considérables en fourrages et en grains qui venaient d'être engrangées ont été toutes anéanties.

C'est dire que les pertes sont considérables, en partie seulement couvertes par l'assurance.

Les pompiers et la population ont fait vaillamment leur devoir; honneur à eux. Si le feu s'était déclaré de nuit, il eût pris les proportions d'un véritable désastre.

On attribue, dans le quartier, cet incendie à l'imprudence de deux ou trois enfants qui se seraient réfugiés dans une grange pour fumer.

**Grave accident au Mont-Blanc.**

— Cinq jeunes Allemands, domiciliés à Genève, MM. Fuchs, 27 ans, tailleur, de Heilbron, Muller, 25 ans, employé chez M. Demaurex, bandagiste, place de la Fusterie, Harwig, Ulrich et Panecke, quittaient mercredi Genève pour faire une excursion. Ils débarquaient au Fayet et de là gagnaient le pavillon de Bellevue; le mauvais temps les y retint toute la nuit.

Le lendemain matin ils partaient sans guides et sans provisions pour le glacier de Bionassey.

Vers une heure la descente commença. Soudain Fuchs et Muller, qui marchaient derrière leurs camarades, furent atteints par une avalanche de glace et précipités dans un couloir.

Deux des ascensionnistes restèrent au bord du couloir, cherchant vainement à porter secours à Fuchs et à Muller, tandis que le troisième se rendait au pavillon de Bellevue. Il revint avec des guides qui, après quelques recherches, découvrirent le cadavre de Fuchs; celui de Muller fut retrouvé le lendemain.

### Confédération Suisse

**Traité avec l'Espagne.** — Le Conseil fédéral a arrêté le texte de la note contenant ses propositions définitives relatives au *modus vivendi* du traité commercial avec l'Espagne; le gouvernement de celle-ci est invité à se prononcer sur ces conditions jusqu'au 26 août.

Si elles ne sont pas acceptées dans leur ensemble ou si la réponse n'intervient pas jusqu'à cette date, le tarif général sera appliqué aux produits espagnols à partir du 1er septembre.

**Pour les grandes manœuvres.** — La direction générale des postes rappelle que l'adresse des envois destinés aux troupes doit indiquer le nom, prénom et grade, ainsi que l'incorporation militaire du destinataire.

Les adresses doivent être écrites sur les paquets mêmes ou bien être collées d'une manière solide sur toute leur surface. L'adresse de l'expéditeur doit de même être indiquée.

Les paquets doivent être emballés très solidement. Le papier de journal ne suffit pas comme matériel d'emballage. Il est formellement défendu d'insérer des espèces dans les paquets ou lettres. Les envois liquides doivent être emballés dans des caisses.

Toutes les correspondances et les paquets jusqu'au poids de 2 kilos, dont l'inscription n'est pas demandée, ainsi que les envois d'argent destinés à des militaires, jouissent de la franchise de port.

Les offices de poste des arrondissements de division I, II, III et V tiennent gratuitement à la disposition du public des enveloppes de lettres, des cartes postales et des cartons-mandats spéciaux.

**Nouveaux uniformes pour le personnel des trains.** — Les C. F. F. essayent ces jours un nouvel uniforme d'été pour les chefs de gare, chefs de train et contrôleurs; il se compose d'une vareuse sans boutons extérieurs, qui donnent beaucoup plus de facilité de mouvement au personnel.

La C<sup>o</sup> de navigation a, de son côté, habillé quelques-uns de ses matelots de la blouse bouffante et du béret bleu-marine avec pompon rouge, ce qui leur donne un vrai air de marsouin.

**Une automobile en justice.** — Le tribunal de police du district de Lausanne a condamné vendredi à trois jours de prison, à 500 fr. d'amende et à tous les frais, M. Léon Boillot, architecte à la Chaux-de-Fonds, qui avait écrasé à Paudex, le dimanche, 4 juin, la petite Cordey.

Le tribunal a estimé qu'il y avait homicide par imprudence, vu que l'automobile de M. Boillot allait à une allure d'au moins 20 kilomètres, alors que la loi prescrit une allure maximum de 10 kil. pour la traversée des localités. Le procureur général avait réclamé un jour de prison.

La partie civile devra porter ses demandes devant les tribunaux civils.

**Sonnerie des cloches.** — Un jeune technicien bernois, M. F. Flückiger, d'Oberburg, vient de prendre un brevet pour un appareil qu'il a inventé et qui est destiné à opérer une révolution dans la sonnerie des cloches.

M. Flückiger a imaginé de faire servir à cet usage l'électricité. Il a construit un appareil fort simple, qui est actionné par un petit moteur et qui met les cloches en branle. Cet appareil fonctionne à Berthoud, où la cloche de l'église est sonnée chaque jour à midi par le moyen de l'électricité. Le service de cette cloche exigeait auparavant deux sonneurs.

L'invention de M. Flückiger peut s'appliquer au maniement de plusieurs cloches; elle permettra également de mettre en branle une cloche d'alarme d'un point quelconque, par exemple d'un poste de police.

**Industrie hôtelière.** — Il y a en Suisse 2000 hôtels pourvus de 110,000 lits et représentant un capital de 600 millions de francs.

### Nouvelles des Cantons

**Jura Bernois.** — *Victoire libérale.* — Le candidat libéral, M. Amédée Comte, industriel à Courtételle, a été élu dimanche préfet du district de Delémont. Nous félicitons nos amis libéraux de ce district de cette belle victoire, chaudement disputée.

**Neuchâtel.** — *Ravages du mildiou.* — Suivant une appréciation de l'école de viticulture d'Auvergnier, les pertes causées par le mildiou dans le vignoble neuchâtelois sont énormes. Elles peuvent s'évaluer à 1 million et demi de francs, et le viticulteur est d'autant plus sérieusement éprouvé que la reconstitution devrait en ce moment se poursuivre avec la plus grande rapidité.

**Vaud.** — *Les incendiaires de la Côte.* — Hier lundi est venue devant le tribunal criminel du district de Nyon une retentissante affaire, celle des incendies qui, l'hiver dernier, ont jeté l'épouvante à La Côte. Il y a deux accusés: l'un, Louis Denogent, 40 ans, de Praugins, secrétaire municipal, lieutenant de pompiers, s'est reconnu l'auteur de 6 incendies ou tentatives d'incendie. Mis en observation, il a été déclaré atteint de «folie pyromanie impulsive, déterminée par un état d'alcoolisme chronique». L'autre, Ernest Grosjean, jardinier, à qui sont attribués les quatre autres incendies, nie de la façon la plus absolue.

A l'affaire des incendies est jointe une affaire de mœurs, dans laquelle Grosjean est impliqué comme complice, et où figurent deux autres accusés. 125 témoins sont assignés; on prévoit que les débats dureront 8 jours. C'est l'une des causes les plus importantes qu'aient enregistrées les annales judiciaires du canton de Vaud. L'acte d'accusation contient une centaine de pages.

— *Encore un exploit d'automoboulard.* — Samedi, un négociant de Lucens descendait, à vélo, avec l'un de ses garçons, la route de Vucherens à Bressonnaz, lorsque, un peu au-dessous du Closis, ils entendirent un bruit très fort. Croyant que c'était le tram de Moudon, ils continuèrent à suivre le milieu de la route. Tout à coup, le fils cria à son père: «Sauve-toi, c'est un auto...» Au même moment fondait sur eux une immense automobile qui passa comme une trombe, sans avoir corné une seule fois. Quant aux deux voyageurs, ils étaient dans le fossé, heureux d'avoir échappé, par une chute, en somme anodine, à un tamponnement.

### Nouvelles étrangères

#### La guerre russo-japonaise

Dans l'attente de la paix

Les nouvelles sont pessimistes sur la conclusion de la paix. Ni le Japon, ni

la Russie ne veulent céder sur les deux points en litige: la cession de l'île Sakhaline et l'indemnité de guerre.

Espérons qu'ils parviendront à s'entendre dans l'intérêt de la paix et de la civilisation.

### Malade de 20 à 27 ans

Les plus belles années d'une femme

Guérie enfin par les pilules Pink

On a coutume de dire que nos plus belles années sont celles de notre première jeunesse. Cette opinion n'est à proprement parler qu'une opinion de surface, qui laisse deviner le fond d'égoïsme qu'il y a dans tout être humain. Nous nous rappelons avec plaisir notre prime jeunesse au milieu des soucis de l'âge mur, justement parce que quand nous étions enfants, nous étions exempts de soucis. Si tous, hommes et femmes, nous nous interrogeons profondément, nous voyons que nos plus belles années ne sont pas celles de notre prime jeunesse, mais celles entre 18 et 30 ans. A cette époque, nous vivons réellement, nous pensons et pouvons goûter la joie de vivre, nous aimons. C'est bien de ces 12 années que nous emportons dans la vieillesse les meilleurs souvenirs. Il faut plaindre ceux qui pendant cette période sont torturés dans leurs corps par la maladie, cette empoisonneuse du bonheur. Tel est le cas de la charmante jeune femme dont nous donnons ici le portrait, madame Zaira Burroni, qui habite Arezzo (Italie), Via Sasso Verde, No 5. Elle se félicite d'avoir pris les pilules Pink qui ont mis un terme aux nombreuses souffrances qui pendant six ans, ont empoisonné sa vie. Madame Zaira Burroni n'a que 27 ans, elle est maintenant en pleine possession de sa santé. Si elle a perdu de beaux jours, elle a encore devant elle de belles années.



Madame Zaira Burroni

«Depuis six ans, écrit-elle, j'étais bien mal. A la suite d'une forte maladie, mon organisme ne se remit pas, et ma convalescence s'éternisa. Je n'avais pas retrouvé l'appétit et par conséquent mangeant peu je n'avais pas les forces. Je respirais même avec difficulté, ayant toujours une grande oppression qui m'obligeait à marcher doucement et à m'y reprendre à plusieurs fois pour monter un escalier. Le peu de nourriture que je prenais était excessivement pénible à digérer. J'avais des crampes d'estomac, des douleurs, des pesanteurs qui me causaient après chaque repas d'horribles souffrances. J'éprouvais aussi des vertiges dangereux. J'étais pâle enfin et sans forces.»

Pendant six ans, j'ai naturellement essayé bien des remèdes, les abandonnant successivement quand j'avais constaté leur inutilité. J'en avais essayé beaucoup, aucun ne m'avait soulagé et j'étais au désespoir demandant s'il n'y aurait jamais un remède pour me guérir, et si je devais passer ainsi toute mon existence. J'en étais là, lorsque j'entendis vanter de plusieurs côtés les pilules Pink. On me cita des cas de guérisons remarquables. J'en fis acheter de suite et j'ai commencé le traitement. Je n'ai pas tardé à en éprouver les bons effets. Dès les premiers jours j'ai senti renaître mon appétit et revenir mes forces. Grâce au traitement des pilules Pink, j'ai vu en peu de temps tous mes maux disparaître. Je suis maintenant en parfaite santé.»

Les pilules Pink donnent du sang, donnent des forces. Elles agissent simultanément sur le sang et sur le système nerveux. Cette action simultanée a les plus heureux effets et font que les pilules Pink guérissent quand tous les autres remèdes ont échoué. Elles sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la neurasthénie, la faiblesse générale, les maux d'estomac, rhumatismes, migraines, névralgies, sciatique. Toutes les pharmacies vendent les pilules Pink. On peut se les procurer aussi au dépôt à Genève MM. Cartier et Jorin Drogues. L. 3,50 la boîte 19 fr. les 6 boîtes franco.



Toutes les personnes qui ne supportent pas l'huile de foie de morue devraient faire une cure avec le véritable

Sirop au brou de noix ferrugineux Golliez

Apprécié depuis 30 ans et prescrit par de nombreux médecins. En vente dans toutes les pharmacies en flacons de frs. 3,— et 5,50, ce dernier suffisant pour une cure d'un mois.

Dépôt général: Pharmacie GOLLIEZ, Morat

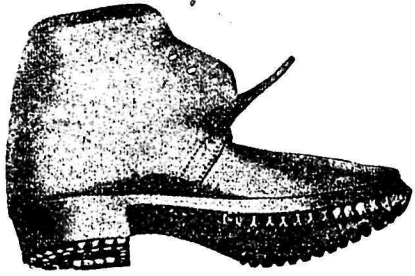
Imprimerie Ad. Imhoff, Martigny-Ville.



# Buanderies

A bois et à charbons  
A foyer à double enveloppe  
En magasin de 80, 100, 125 et 150 litres  
Arrivage par wagon  
Prix et conditions avantageuses chez  
**Jos. VEUTHEY, Martigny-Ville**

# Chaussures



à des prix  
très  
avantageux  
chez

**Victor DUPUIS**  
MARTIGNY-VILLE

Hommes	Souliers de travail ferrés	40/47	Fr. 5.95
	bonne qualité	40/47	" 6.90
Femmes	Bottines à lacets, bouts façonnés	40/47	" 8.50
	empeigne, semelle ferrée	40/47	" 9.50
Femmes	Souliers ferrés pour le travail	36/42	Fr. 5.60
	empeigne	36/42	" 6.80
Femmes	Bottines à lacets, bouts façonnés	36/42	" 6.80
	Souliers bas, bouts façonnés	36/42	" 5.90
Fillettes	Souliers ferrés, solides	26/29	Fr. 3.60
	empeigne	30/35	Fr. 4.60
Fillettes	Bottines à lacets pour dimanche	"	" 4.80
	"	"	" 5.80

## Grand choix de pantoufles

en velours, lasting, tissu, lacets, brun, gris et jaune

Canevas à fleur talon	Hommes	No 40/46	Fr. 3.—
	Femmes	" 36/42	" 2.50
Fillettes	"	" 36/42	" 1.90
	"	" 30/35	" 2.—

### En chaussures BALLY

Souliers jaunes, bas et montants, chevreau, Box-Calf-Richelieu velours  
**Bains de mer, en blanc, gris, noir, etc., etc.**

Demandez le catalogue illustré  
Envois postaux. Livraisons soignées.  
TÉLÉPHONE

## Journal et Liste des Etrangers de Montreux, Vevey

de la Vallée du Rhone et des Stations  
climatériques romandes  
Organe officiel de la Société des Hôteliers  
(Vingt-septième année)

Ce journal paraissant toute l'année, richement illustré et soigneusement rédigé, est seul à publier régulièrement la liste officielle des étrangers en séjour à Montreux et Vevey, ainsi que celle des principaux hôtels des Alpes vaudoises, de la Vallée du Rhône, de la Gruyère, etc.

Près de 55,000 exemplaires sont adressés gratuitement chaque année, ensuite d'entente avec les destinataires, aux salons des sommités médicales, des ambassades, consulats, clubs, casinos et hôtels renommés en Suisse et à l'Etranger.

Sa publicité, d'une efficacité incontestable, est recommandée à toutes les personnes, hôteliers et négociants, ayant des rapports avec les étrangers.

PRIX d'INSERTION :

Annonces: 20 ct. la ligne. — Réclames: 50 ct.

## MACULATURE

en vente à l'imprimerie Ad. IMHOFF

## On offre à louer

pour le 1er septembre, une **jolie chambre, meublée ou non**, chez **Henri Darbellay, tonnelier, Martigny-Ville.**

## Chaudière à distiller

300 litres, en bon état, système pratique, pour marcs, lies et fruits, chez **Rossier-Barrelet, Vevey.**

## Grâce à Dieu je n'ai plus de durillons!

Colod Eiermann m'en a débarrassé en deux jours.

Médaille d'or: Paris 1900.  
Croix d'honneur et diplôme d'honneur.

Meilleur remède pour cors aux pieds. En vente chez **Ebner-Frasseren, coiffeur, à Martigny.**

## Fabrique de gypse Finges-Loèche

Gypse hydraulique, 1re qualité, Plâtre, 1re qualité, Gypse à modelage, 1re qualité — Tous ces gypses sont cuits au bois.

Si vous voulez que vos pores et veaux deviennent forts, gros et gras, ajoutez régulièrement à leur nourriture un peu de

## Lactophosphatine Simond

vous obtiendrez de magnifiques résultats.

Envoi partout contre remboursement le sac de 5 kg. 4.— 10 kg. 7.—  
**Pharmacie A. Simond, Rolle**

## Le Livret Tartarin

contient la liste des principales maisons de chaque localité accordant au porteur des réductions **jusqu'à 15 %** sur tout achat au comptant. Rabais important sur plusieurs chemins de fer et bateaux à vapeur. Chacun doit l'acheter. En vente à fr. 1.— aux bibliothèques de gares, kiosques à journaux et principales librairies, ainsi que chez les éditeurs **Morel, Reymond & Cie, Neuchâtel**

## Tirage 3 septembre

# LOTÉRIE

Envoi de billets de loterie encore quelques jours à fr. 1. pour les stands de Montier contre remboursement par

**Mme Fleuti**, Agence de loteries, place de l'Ours, Berne  
Ires primes de la valeur de fr. 2200, 1200, 600, etc. Seulement 15.000 billets.

## Publicité

dans le canton du

# VALAIS

MARTIGNY: *Confédéré.*

SION: *Gazette du Valais.*

" *Ami du Peuple.*

" *Walliser Bote.*

" *Bulletin officiel.*

BRIGUE: *Anzeiger.*

## Timbres caoutchouc

en vente

à l'imprimerie de Martigny-Ville

## Places vacantes

de suite: Sommelières de salle et de café, femmes de chambre, cuisinières pour familles, filles de ménage, filles de cuisine, garçons de cuisine et d'office, casseroles, argentiers, portiers; vachers pour la France. — S'adresser **Bureau Gillioz, Monthey.**

## Attention

mérite la combinaison de valeurs à lots autorisées par la loi que chacun peut se procurer contre paiements mensuels de 4, 5, 8 ou 10 frs. ou au comptant, auprès de la maison spéciale soussignée. — Lots principaux de fr. 600.000, 300.000, 200.000, 150.000, 100.000, 75.000, 50.000, 25.000, 10.000, 5.000, 3.000, etc., etc., seront tirés et les titres d'obligations seront remis successivement à l'acquéreur.

**Pas de risque**, chaque obligation sera remboursée pendant les tirages présents ou ultérieurs.

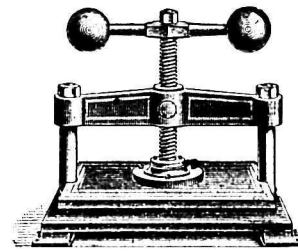
Les prochains tirages auront lieu: 20 août, 15 septembre, 30 septembre, 1er octobre, 15 octobre, 20 octobre, 10 novembre, 15 novembre, 1er décembre, 10 décembre, 15 décembre, 20 décembre, 31 décembre.

Les prospectus seront envoyés sur demande gratis et franco par la Banque p. obligations à primes à Berne

# CACAO SUCHARD

MARQUE FAVORITE

## Copiez-vous vos lettres!



On peut se procurer à l'imprimerie A. Imhoff, à Martigny-Ville des

# PRESSES à COPIER

ainsi que d'autres articles de bureau



## Imprimerie Ad. Imhoff, Martigny

IMPRESSIONS SOIGNÉES EN TOUS GENRES

Journaux, Brochures, Catalogues, Prix-Courants, Statuts,

Actions, Obligations, Traités, Chèques,

En-tête de lettres, Factures, Enveloppes, Circulaires,

**Affiches, Programmes,**

Faire-part: naissance, fiançailles, mariage et décès,

Cartes de visite, d'adresse et de convocation,

Etiquettes pour bouteilles, Etiquettes volantes ou gommées,

**Livres à souche, Registres,**

Cartes des mets & Cartes des vins pour hôtels et restaurants,

Sacs de paye et sacs d'échantillons,

Lettres de voiture petite et grande vitesse.

Se recommande spécialement aux

Communes, Administrations, Banques, Sociétés, Hôtels.

Exécution très prompte. On reçoit aussi les commandes par Téléphone

# Comment voulez-vous que le monde sache

si vous ne le portez pas à sa connaissance par des annonces dans



# LE CONFÉDÉRE



Organe de publicité de 1er ordre très répandu dans le Bas-Valais

Ce journal est lu dans toutes les familles et se trouve déposé dans les hôtels, cafés, restaurants et salons de coiffeurs

S'adresser à l'Agence de publicité HAASENSTEIN & VOGLER ou à l'imprimerie du Journal à Martigny-Ville

Rabais pour insertions répétées

On reçoit aussi les annonces par téléphone

que vous avez quelque chose à vendre ou à acheter,  
que vous avez une place à offrir ou que vous en cherchez une,  
que vous avez un logement à remettre ou que vous en cherchez un à louer,  
que vous avez perdu quelque chose ou que vous avez trouvé,